

Les nouveaux enjeux de la conservation du patrimoine documentaire /  
New challenges for the preservation of documentary heritage  
<https://sierre2017.wordpress.com/>

## Le cadre normatif et référentiel à l'Archivage numérique

**Ahmed Ksibi**

Institut Supérieur de Documentation -Université de la Manouba-Tunis,  
Fédération des Bibliothèques Universitaires et des Services d'Information Spécialisés  
«FEBUS », Tunisie



Copyright © 2017 by Ahmed Ksibi. This work is made available under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International License:  
<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>

---

### Abstract:

*Social networks have generated a pervasive “digital boom” all aspects of life in all areas. Heritage institutions- libraries, archives documentation services - traditionally bear the responsibility of preserving the intellectual and cultural resources produced by all of society. Libraries must produce and process digital data of Web 2.0 their role in civic information. Currently, the data collected on the natural or legal persons are being treated as a commodity data that are rented to companies, governments by data brokers.*

*Treatment of digital heritage to the memory of mankind, it is imperative to respect the declarations of principles, charters, standards issued by international organizations and intergovernmental documentary: UNESCO, IFLA and ICA. To preserve digital memory, a collaborative effort needs to be accomplished by libraries and their institutions to develop strategies, contributing to better protection of digital data.*

---

### Introduction

Aujourd'hui, nous sommes entrés dans un univers de communautés sociales virtuelles en pleine mutation suite à l'essor fulgurant que connaît l'usage d'Internet et de ses réseaux sociaux qui modifient de façon spectaculaire les comportements, les modes d'organisation sociale, les rapports économiques et l'ensemble des formes transactionnelles.<sup>1</sup> Les relations sociales, devenues plus riches, émergent d'une prise de conscience des faits et des réalités. Les gens vont continuer à investir eux-mêmes dans la construction de communautés virtuelles à travers l'émission de données personnelles sans se soucier des conséquences de la volonté effrénée de mise à nu de leurs vies privées, des photos, des vidéos, des avis et des opinions personnels et sans qu'une telle production de contenus informationnels soit vraiment protégée.

---

<sup>1</sup> - Casilli, Antonio A. Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?, Editions du Seuil, 2010, Collection La couleur des idées, p. 47-60.

Le développement de nouvelles applications attrayantes et conviviales à travers les réseaux sociaux a généré un boom numérique envahissant au niveau de tous les secteurs. La création de données numériques n'a jamais été aussi féconde qu'aujourd'hui et l'augmentation de ces données s'avère d'ordre exponentiel. Ainsi, assistons-nous à la mise en données numériques de la vie par Internet qui s'est généralisé dans un large public. La moitié de l'humanité est ainsi connectée, dont le quart utilise les réseaux sociaux<sup>2</sup>. Face book a lui seul maintenant près de 1,55 milliard d'utilisateurs enregistrés. Des millions utilisent également des applications telles que Twitter (307 millions), You Tube, Flickr et d'autres outils en ligne. Les gens se connectent aussi par messagerie instantanée et par messagerie texte, à travers les blogs et en communiquant "face-à-face" en utilisant des fonctions de chat vidéo tels que ceux offerts par les applications genre QQ qui a 832 millions d'inscrits, 800 millions pour WhatsApp, 650 millions : WeChat, 300 millions : Skype.

Le plus souvent, les échanges gratuits et permanents ne sont pas sans conséquences sur les usagers. Le volume des informations est devenu important et 90% des données ont été créées ces dernières années, seulement. Depuis 2010 et Selon Jomard « l'humanité produit autant d'informations en deux jours qu'elle ne l'a fait depuis la palette de Narmer, 3200 av. J.C. soit il y a 5216 ans »<sup>3</sup>.

La préservation de ce volume important de données numériques du patrimoine culturel virtuel est devenue un défi pour l'humanité. Le caractère éphémère de ces données est difficile à cerner, non seulement à cause de leur volume et de leur étendue, mais essentiellement à cause du caractère volatile de cette information virtuelle nativement numérique comme peut en témoigner le nombre de liens morts rencontrés sur le web, outre la fragilité des supports et les systèmes de stockage qui deviennent incernables dans « les nuages » encombrés.

L'information nativement numérique ne connaît pas la longévité des supports matériels palpables, comme les livres ou les manuscrits qui survivent souvent pendant plusieurs siècles. Les fichiers numériques et les supports, en constante évolution, fragilisent l'intégrité du patrimoine numérique qui se détériore sur une durée plus courte que celle de la détérioration du papier, rendant ainsi ce patrimoine particulièrement périssable. L'obsolescence n'est pas seulement matérielle. Elle est aussi immatérielle (logiciels, format de fichier..) et la signification du contenu peut se perdre. De telles menaces affectent la conservation du patrimoine documentaire digital et constituent un enjeu de taille pour l'humanité.

Pour préserver le patrimoine numérique de l'humanité au niveau mondial, un effort collaboratif des instances internationales doit être accompli et des stratégies, contribuant à une meilleure protection des données numériques et permettant de définir un plan de mise en œuvre, doivent être élaborées et ce pour le bénéfice des générations futures.

---

<sup>2</sup> - En 2016, on dénombre 3,715 milliards d'internautes sur 7,357 milliards de personnes dans le monde .Ces chiffres proviennent de l'agence : We Are Social de Singapore qui semblent les plus récents et les plus intéressants car ils sont mis en rapport avec la démographie. Voir le blog: <http://wearesocial.sg>

<sup>3</sup> - Bernard Jomard. Numérique, fin prochaine de la vie privée ? BIG DATA...Et de la démocratie comme on la connaît ? [article publié sur le réseau linkedin]. [Consulté le 10/09/2016] <https://www.linkedin.com/pulse/num%C3%A9rique-fin-prochaine-de-la-vie-priv%C3%A9e-bernard-jomard>

## Le cadre normatif et référentiel

Les organisations internationales documentaires les plus illustres et intergouvernementales ; l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture et les organisations non-gouvernementales, l'IFLA (Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques) et le CIA (Conseil International des Archives) ont pris conscience de la gravité du danger de perte des données du patrimoine numérique. Elles ne pouvaient pas rester indifférentes. La protection du patrimoine numérique dans les domaines des bibliothèques et de la documentation est définie par des normes parmi lesquelles on a :

- Inter PARES 2 Projet, Principes directeurs du conservateur - conserver les documents numériques : Directives pour les organisations, 2007.

- ISO 16175-1 : 2010 (E) Information & Documentation- Principes et exigences fonctionnelles pour documents dans des environnements de bureau numérique – Partie1: Aperçu et déclaration de principes, 2010.

-ISO, Information & documentation - Statistiques & indicateurs de qualité pour l'archivage du web, 2013

En fait le démarrage réel de la protection du patrimoine numérique a commencé par un effort de conscientisation qui s'est traduit par des déclarations officielles d'engagement. L'UNESCO a effectué les premiers jalons de pérennisation de l'archivage du patrimoine numérique concernant notre vie et notre histoire. L'élaboration d'une « charte sur la conservation du patrimoine numérique »<sup>4</sup> et sa diffusion a fait que la question franchisse le cercle des initiés et des avertis et soit portée sur la scène internationale pour qu'elle puisse acquérir sa véritable dimension, celle d'un enjeu de civilisation.

En effet, le programme Mémoire du monde de l'UNESCO « comprenant que ce patrimoine numérique risque de disparaître et que sa conservation dans l'intérêt des générations présentes et futures est une question urgente qui intéresse le monde entier », développe, depuis 1998, une politique soutenue en faveur de ce patrimoine. La charte promue par l'Unesco en 2003 plaide pour la recherche d'un accord international sur les questions d'archivage, de préservation et de diffusion dudit patrimoine en impliquant des institutions de mémoire tels que les musées, les bibliothèques et les archives. Pour aider les institutions du patrimoine à entreprendre cette tâche vitale, le Projet UNESCO/PERSIST (Platform to Enhance the Sustainability of the Information Society Transglobally a créé, en 2013, les principes directeurs pour la sélection du patrimoine numérique<sup>5</sup> en vue de sa conservation à long terme.

---

<sup>4</sup> - Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Charte sur la conservation du patrimoine numérique [en ligne]. Paris :UNESCO, 2003. [Consulté le 10/06/2016]

URL:<[http://portal.unesco.org/ci/en/ev.phpURL\\_ID=13367&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/ci/en/ev.phpURL_ID=13367&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)>

<sup>5</sup> - The UNESCO/PERSIST . Guidelines for the selection of digital heritage for long-term preservation[en ligne]. Paris :UNESCO,2016 [Consulté le 10/06/2016]

URL:<<http://icarchives.webbler.co.uk/18698/toolkits-guides-manuals-and-guidelines/guidelines-for-the-selection-of-digital-heritage-for-longterm-preservation.html>>

Les Principes directeurs offrent un point de départ aux bibliothèques, musées et autres institutions patrimoniales lorsqu'ils veulent développer leurs propres politiques de sélection du patrimoine numérique à conserver sur le long terme. Ces Principes donnent une vue d'ensemble des matériaux existants pour la sélection, soulignent les problématiques importantes et proposent des conseils lors de la conception des politiques institutionnelles. Ils visent également l'adaptation et l'élargissement des mesures existantes dans ce domaine, les procédures, les instruments légaux et les méthodes d'archivage. La démarche de sélection du patrimoine numérique doit être respectée par les professionnels des institutions de la mémoire et par les acteurs du numérique : gestionnaires électroniques de documents, les informaticiens, les administrateurs de contenu Internet... etc.

L'élaboration et la mise en œuvre de critères de sélection et de politiques de collecte sont définies par les lignes directrices qui comportent cinq chapitres :

- Le rôle des institutions et réseaux nationaux
- L'impact de l'environnement juridique sur la sélection
- Les institutions patrimoniales face aux problèmes de la sélection numérique
- Des stratégies pour la collecte du patrimoine numérique
- Elaboration de critères de sélection au niveau institutionnel

## **Conclusion**

La "mémoire numérique" du vécu des individus peut être traitée comme patrimoine de l'humanité par les bibliothécaires et documentalistes ceux qui collectent, corrént et analysent le patrimoine culturel. Les données collectées sur ces individus sont actuellement traitées comme marchandise, données qui sont louées à des entreprises, des États par des data brokers. Notre choix est de respecter les déclarations de principes, les chartes, les normes émises par les organisations internationales documentaire et intergouvernementales. Les bibliothèques font aujourd'hui face à un nouveau type de ressources documentaires que l'on peut rassembler sous le générique de "données" de personnes physiques ou morales. Pour répondre aux besoins de traitement, conservation et indexation de ces données de transactions des réseaux sociaux ou pour s'inscrire dans la dynamique d'ouverture des données comme producteur (blogs, profils face book de services d'information documentaire...) ou comme médiateur (diffusion sélective des données). Ces nouvelles ressources amènent les bibliothèques à interroger leur rôle dans l'information citoyenne, leur capacité technique de sélection, de prise en charge de ces données.

## **References**

Bonnel, Sylvie and Oury, Clément. "Selecting websites in an encyclopaedic national library: a shared collection policy for internet legal deposit at the BnF", 2014

British Library. British Library digital preservation strategy 2013 – 2016, 2013.

Canadian Heritage Information Network. Digital Preservation Toolkit, 2013.

CENL/FEP Statement on the Implementation of (Statutory and Voluntary) Deposit Schemes for Non-Print Publications, FEP and CENL, 2012

Digital Legal Deposit, an IPA [International Publishers Association] Special Report, 2014  
Digital Preservation Coalition, Digital Preservation Handbook Definitions and Concepts, 2008

Helmus, W. “Survey on selection and collecting strategies of born digital heritage - best practices and guidelines”, 2015

InterPARES 2 Project. InterPARES 2 Project Dictionary, 2015.

InterPARES 2 Project. “Preserver Guidelines - Preserving Digital Records: Guidelines for Organizations”, 2007

ISO, Information and documentation — Statistics and Quality Indicators for Web Archiving, 2013 (draft available).

ISO 16175-1:2010(E) Information and documentation – Principles and functional requirements for records in digital office environments – Part 1: Overview and statements of principles, 2010.

Netherlands Cultural Heritage Agency. “Assessing Museum Collections: Collection Valuation in Six Steps”, 2014.

UNESCO. Charter on the Preservation of Digital Heritage, 2003

UNESCO/PERSIST. Guidelines for the selection of digital heritage for long-term preservation. Paris :UNESCO, 2016

Verheul, I. “Networking for Digital Preservation: Current Practice in 15 National Libraries”, München: Saur, 2006